



Installation d'une climatisation

Par **MARI Francoise**, le **05/07/2017** à **08:13**

Bonjour,

J'ai appelé l'année dernière le cabinet CGI immobilier à AJACCIO, qui gère notre copropriété pour leur demander l'autorisation d'installer un climatiseur dans mon studio car la chaleur était insupportable.

En effet ce petit studio ne possède qu'une ouverture côté cour et il était impératif d'y remédier.

N'ayant pas eu de réponse après plusieurs appels j'ai fait placer la climatisation

La copropriété me demande de régulariser en faisant une demande .

Comment dois je procéder?

merci

F. MARI

Par **youris**, le **05/07/2017** à **09:12**

bonjour,

si vous êtes copropriétaire, vous auriez du faire votre demande auprès de votre A.G., car ce n'est pas au syndic de décider d'ou son silence.

vous devez faire inscrire cette question à l'ordre du jour de votre prochaine A.G. et cela peut vous être refusé et vous devrez déposer votre appareil.

salutations

Par **MARI Francoise**, le **05/07/2017** à **09:22**

merci

encore une question :

puisque l'AG a demandé que je régularise en faisant une demande comment dois je procéder?

merci

F.MARI

Par **youris**, le **05/07/2017** à **11:59**

vous faites un courrier au syndic en indiquant que vous demandez que cette question soit mise à l'ordre du jour de votre prochaine A.G. et que vous demandez son accord de régularisation pour l'installation un climatiseur pour votre appartement.
en espérant que l'A.G. donne son accord.

Par **MARI Françoise**, le **05/07/2017** à **13:37**

je vous remercie - je viens de le faire

cordialement

F. MARI